Quant à la grande session qui s'ouvre le premier lundi qui suit le 25 août.

Cette année, la session s'ouvrira le 22 août; comme il est de règle de laisser un minimum de période électorale de quinze jours, on voit que le délai le plus lointain pour les élections partielles est le 14 août, ce qui reporterait les ballotages au 21 août, veille de la session. Mais il est plus que probable qu'on ne voudra pas leurrer les électeurs à une époque aussi éloignée et qu'on choisira comme date soit le dernier dimanche de juillet, soit le premier dimanche d'août.

Donc ce cas, la session parlementaire devrait être close du 14 au 25 juillet. La chose sera d'ailleurs sans inconvénient, vu l'impossibilité de voter le budget de 1899 avant les vacances. On se bornera à voter les quatre contributions directes et on renverra le budget à la session d'automne.

Le budget de 1899

Le gouvernement vient de commencer la préparation du budget de 1899 dont il est que la Chambre soit saisie à bref délai. En effet, si la nouvelle assemblée ne peut espérer discuter en entier le budget au cours de la session ordinaire, il est nécessaire qu'elle puisse voter au moins la partie concernant les quatre contributions qui doivent être réparties au mois d'août par les Conseils généraux.

Cette besogne est d'ailleurs la seule qu'elle aura le temps d'accomplir avant les grandes vacances, en dehors des vérifications de pouvoirs des interpellations et des enquêtes.

Le gouvernement n'en est encore pour le budget qu'à la période préliminaire. Selon l'usage, M. Cochery a prié chacun de ses collègues d'établir les propositions des dépenses pour son ministère en s'efforçant de réaliser la plus grande somme d'économies possible.

Quand le ministère des finances aura tous ces travaux en moins, le gouvernement procédera à une révision d'ensemble et c'est alors seulement que, le total des dépenses sera fixé, on pourra s'occuper du budget des recettes.

Jusqu'ici aucune décision n'est prise en ce qui touche les réformes à introduire dans la loi des finances. Du reste, avant de rien arrêter, le ministre doit attendre l'issue du grand débat politique qui va s'engager à la rentrée.

Si la bataille lui est favorable, s'il groupe autour de lui, ce qui est peu probable, une majorité suffisante pour lui permettre de gouverner, il achèvera le plus rapidement possible l'établissement de son budget et présentera des mesures pour le déposer sur le bureau de la Chambre du 20 au 25 juin. Dans le cas contraire il s'en ira laissant au nouveau cabinet le soin de compléter son œuvre, en la modifiant au besoin, et de présenter le projet de budget sur lequel le Parlement sera appelé à délibérer.

Le droit d'interpellation

Une des premières questions dont la nouvelle Chambre aura à s'occuper est évidemment celle des interpellations.

On sait que, pendant la seconde partie de la dernière législature, le samedi était le jour réservé à l'exercice de ce droit dont M. Jaurès notamment a usé et abusé pendant quatre séances. Il est de savoir si l'on adoptera la même manière de procéder et si le gouvernement sera sur la sellette une fois seulement par semaine. Les amis du cabinet Méline ont toujours protesté contre l'abondance des interpellations qui, d'après eux, affaiblissaient le pouvoir et gênaient les travaux parlementaires.

Il est certain cependant qu'ils ne formuleront point de proposition limitant ce droit si, comme tout le laisse supposer, le cabinet qui a leur confiance est renversé, ne voulant pas que la suppression partielle du droit d'interpellation ait à un cabinet avancé qui n'aurait pas leur appui. Les progressistes qui se réuniront mercredi matin réserveront leur attitude en ce qui concerne les interpellations.

LE CONGÉ HEBDOMADAIRE

M. Jules Legrand et plusieurs autres députés républicains prennent l'initiative d'un projet de résolution tendant à ce que la Chambre reporte au samedi de chaque semaine le congé hebdomadaire du vendredi. De la sorte les députés des départements très éloignés de la capitale auraient la possibilité de se rendre, comme ceux des départements limitrophes de Paris, dans leurs circonscriptions respectives, du samedi au lundi, sans s'exposer à manquer une séance quelconque de la Chambre.

UNE PLAINTE

contre le Ministre de la guerre

Narbonne, 30 mai. — On se souvient que M. Berlioz, ancien officier démissionnaire et commandant du 127e territorial, maire de Fabrezan (Aude), et candidat réactionnaire malheureux contre M. Turrel, dans la 2e circonscription de Narbonne, le 8 mai, dernier, avait déposé une plainte contre le ministre des travaux publics à propos de la publication, par le *Télégramme*, de pièces appartenant au dossier de M. Berlioz et que celui-ci accusait M. Turrel d'avoir communiquées au journal après avoir se les être procurées en sa qualité de ministre.

A cette plainte le parquet de Narbonne a répondu qu'il n'est constaté qu'aucun document original de quelque nature que ce soit, faisant partie du dossier de M. Berlioz au ministère de la guerre, n'en a été distrait à un moment quelconque, que ce dossier lui-même n'a pas été déplacé que le procureur de la République estime qu'il ne saurait être donné suite à la plainte.

M. Berlioz vient d'écrire au procureur général une nouvelle lettre dans laquelle il insiste sur la contradiction qui existe entre les assertions du *Télégramme* qui, à deux reprises, dit-il, a affirmé avoir en mains les originaux de ces pièces, et les tenant à la disposition du public, et les résultats de l'enquête qui a été faite.

Dans ces conditions, ajoute M. Berlioz, en admettant qu'il n'y ait pas lieu de faire application des articles 173, 254 et 255 du Code pénal, il y aurait lieu tout au moins d'appliquer l'article 378 qui punit toutes personnes dépositaires par état ou profession des secrets qu'on leur confie, de la divulgation de ces secrets.

En conséquence, M. Berlioz dépose cette fois une plainte contre le ministre de la guerre comme chef de l'armée responsable de ses soupçons.

Les députés antisémites algériens

Marseille, 30 mai. — Les manifestations se sont prolongées fort avant dans la soirée. Les députés antisémites ont adressé au ministre de l'intérieur et au préfet de Marseille une dépêche protestant contre les agressions dirigées, dit la dépêche, contre le député Gérault-Richard, et déclarant que toute violence commise à l'égard des députés algériens entraînerait des représailles en Algérie.

Il ne a pas lieu un banquet offert par la Ligue antisémite aux députés algériens. Il y avait une centaine de convives. Les députés ont entendu plusieurs discours de M. Drumont et de quelques personnes qui avaient pénétré dans la salle. Ils ont été applaudis.

Le visite de M. Drumont lui a été offert.

Des manifestations ont eu lieu à Marseille. Un cris de : Vive Drumont ! ont été couverts par de formidables clameurs de : A bas le cochon ! A bas les juifs !

M. Edouard Drumont a adressé à la *Libre Parole* un télégramme relatant brièvement les incidents de son arrivée : Il en fait retomber la responsabilité, en outre, au « Petit Marseillais » qui, dit-il, plus violents et dans lequel elle menace M. Barthou, ministre de l'intérieur, de représailles.

Paris, 30 mai. — Les nouveaux députés d'Alger sont arrivés ce soir à 10 heures 35 à Paris. En présence des troubles, un service d'ordre considérable avait été organisé sur le parcours que devait suivre le cortège.

M. Drumont et ses amis se sont rendus à la *Libre Parole* au milieu des manifestations. Mais qu'à diverses reprises et particulièrement devant la gare de Lyon et place de la République, la police ait dû obligé de charger les manifestants.

Un grand nombre d'arrestations ont été opérées, mais très peu ont été maintenues.

Rue Monsieur-le-Prince, quelques boulevards se sont amusés à conspuer l'*Aurore*, mais ont été facilement dispersés par quelques agents.

Mort d'un sénateur

Paris, 30 mai. — On nous annonce la mort de M. Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure, chevalier de la Légion d'honneur, décédé ce matin, à son domicile, boulevard Haussmann, 454. M. Rouland était né à Evreux (Eure), le 6 octobre 1834. Il avait fait toute sa carrière dans l'administration.

Secrétaire général du ministère de l'instruction publique, puis conseiller d'Etat, il devint receveur général des finances, trésorier payeur général, puis administrateur du Crédit foncier.

M. Rouland fut nommé sénateur de la Seine-Inférieure en avril 1892, en remplacement d'un sénateur inamovible, décédé ; il alla siéger au centre gauche et prit part à diverses commissions, notamment de la commission de réforme du Code de justice maritime.

M. Rouland était le fils de l'ancien ministre présidant le Conseil d'Etat, ancien gouverneur de la Banque de France sous l'Empire, qui avait été élu sénateur en 1876 et mourut en 1878, et le père de M. Julien Rouland, élu aux dernières élections député de la Seine-Inférieure, et le beau-père de M. Hippolyte Morel, sénateur, nommé récemment sous-gouverneur de la banque de France.

Les Fêtes de Saint-Étienne

Saint-Etienne, 30 mai. — Le président de la République commence aujourd'hui sa tournée en Saint-Etienne industriel et commercial. Des huit heures du matin, accompagnés des ministres de la guerre, de la marine et du commerce, il commence la série de ses visites aux usines et aux écoles.

A l'Ecole des Mines, des délégations d'ouvriers mineurs de la Loire, dont le chiffre global que groupe de vingt ouvriers correspond à une extraction annuelle de 100,000 bonnes de charbon, sont massées devant l'école, autour du drapeau de leur société de secours mutuels.

Le président félicite ceux des mineurs qui portent des médailles de sauvetage en souvenir du courage déployé par eux dans les épouvantables catastrophes des pluies de Villebœuf et Verpilleux. Il assure de sa sollicitude les délégués de la Mine aux mineurs de Montbieux, qui ont le regret de constater que leur situation n'est pas brillante, puis il prononce une petite allocution :

Vous pouvez, dit-il, être assurés de la sollicitude du gouvernement de la République et de tous ceux qui s'intéressent au monde si intéressant du travail. Croyez que, personnellement, le chef de l'Etat ne vous perd pas de vue. Mais je ne veux pas vous flatter. C'est seulement par le travail et la discipline que vous arriverez à vous faire une situation. J'espère à vos camarades et porter-leur en même temps l'assurance de l'amitié du président de la République.

Dans la cour d'honneur de l'école des mines sont alignées les trois promotions des élèves en grande tenue ; tunique noire aux larges revers bleu ciel, pantalon noir avec une bande étroite bleu a bordure de velour noir ; M. Felix Faure les passe en revue.

Le directeur de l'école met à profit la double présence du président et du ministre de la guerre pour leur transmettre le désir qu'auraient les élèves de faire leur service militaire, comme leurs camarades de l'Ecole centrale, dans les armes spéciales, genie et artillerie.

Le général Billot prend acte de ce désir et s'efforcera de donner satisfaction aux jeunes gens.

Dans la salle des collections de l'école, le directeur présente les professeurs et fait remarquer au président la plaque de marbre où sont inscrits en lettres d'or les noms des anciens élèves morts victimes du devoir professionnel. Dans cette trop longue liste, figure l'infortuné ingénieur Vatrin, dont le nom est suivi de cette simple mention, qui révèle de cruels souvenirs : « Emeute de Decazeville ».

De l'école des mines, le cortège se rend à l'école pratique d'industrie, fondée par le conseil municipal de Saint-Etienne en 1882, et où trois cents élèves environ reçoivent l'apprentissage scientifique et manuel d'un métier.

Le président parcourt les ateliers où les élèves travaillent le fer, le bois, dessinent ou modèlent. Dans une ville où la soierie occupe une grande place, les cours de tissage devaient, dans l'esprit des fondateurs, constituer une des branches importantes du programme enseigné à l'école. Le succès n'a malheureusement pas répondu aux espérances et les quatre métiers tisseurs installés s'utiliser plus difficilement, à l'école, aux difficultés du maniement du métier Jacquart que dans les ateliers de famille.

Le directeur et les collaborateurs s'efforcent surtout, mais on ne peut encore préjuger les résultats qu'ils obtiendront, de préparer ces artistes spéciaux qui font la renommée de c'est-à-dire tissent sur des cartons par des trous habilement groupés qui guideront la trame, les dessins qu'on veut reproduire par le tissage.

Ces artistes qu'on appelle des liseurs sont très peu nombreux ; on en compte huit ou dix seulement à Saint-Etienne.

Le président de la République réunit tous les élèves de l'école pratique, les encourage au travail, puis remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Lebeau, directeur de l'école, les palmes académiques à Mme Bourles et à MM. Bayle et Passepont, professeurs.

La visite suivante est pour la manufacture d'armes, dont le président visite les divers ateliers, sous la direction des officiers d'artillerie détachés à la manufacture.

On renonce à le faire suivre les multiples manipulations que doit subir depuis la fonte, avant d'être terminée, la moindre pièce des armes fabriquées à la manufacture : fusils, sabres, baionnettes, revolvers, canons.

La pièce qui exige les plus nombreuses opérations est la boîte de culasse des fusils, qui doit passer par 450 mains.

Depuis deux ans l'électricité est exclusivement employée comme force motrice et on a réalisé de ce chef une importante économie.

Les 5,000 ouvriers occupés à la manufacture font au président et aux personnalités qui l'accompagnent un chaleureux accueil, criant : « Vive le président ! vive la République ! vive l'armée ! »

A midi le président était de retour à la préfecture.

St-Etienne, 30 mai. — Après le déjeuner et une visite à la Chambre de commerce, le président de la République va présider la grande fête de gymnastique clôturant le 24e concours général. Le président est reçu par le président et les membres de l'Union des Sociétés gymnastiques de France.

Aussitôt après commence le défilé des 150 sociétés. Les drapeaux des sociétés se rangent en ligne et le commandant Despatures, de la société de gymnastique de Roubaix, remet à M. Cazalet, président de l'Union, le drapeau dont la société de Roubaix avait le garde depuis l'année dernière.

S'adressant au président de la République, le commandant Despatures s'exprime ainsi : « Le Comité des Fêtes vous prie de vouloir bien accepter ce drapeau, que vous ont donné les Français. L'amour de ces trois couleurs fait notre force et suscite tous les dévouements. La tempête peut agiter notre navire : la France, grande et libre, reste toujours debout, car ses fils, pour elle, savent sacrifier leur vie en l'honneur de son drapeau vénéré. Vive la France ! »

Puis, après quelques autres discours, le président visite quelques ateliers d'ajustage et se rend ensuite au banquet offert par la Chambre de commerce et l'Union des Chambres syndicales de St-Etienne.

Saint-Etienne, 30 mai. — Le banquet offert par la chambre de commerce et qui a eu lieu dans la grande halle de manufacture française d'armes, située à environ trois kilomètres de la préfecture, comprenait 550 couverts.

Au dessert, des discours ont été prononcés. M. Montgolfier, président de la chambre de commerce, a soutenu, réclamé la construction du canal de la Loire au Rhône.

Le Président de la République a déclaré qu'il faillait que la population stéphanoise montre le chemin au gouvernement et a prononcé la crochaud d'un syndicat ou chambre de navigation qui appliquerait son action en perfectionnement et à l'outillage des voies de communication.

Le Président s'est ensuite rendu au théâtre où eut lieu une représentation de gala et a pris le train à 11 heures pour Paris.

Les importations de blé

Paris, 30 mai. — On télégraphie de Marseille à l'agence Havas :

La suppression du droit de 7 francs sur les blés, qui n'a pas été appliquée, n'a qu'un effet minime, à cause de la faiblesse des approvisionnements, à déjà amené des résultats fort importants. Dans la seule période du 21 au 28 mai, le bureau de statistique des douanes de Marseille a enregistré l'entrée de 439,000 tonnes de blés étrangers, ce qui a forcé les spéculateurs et les importateurs à abandonner leurs prétentions excessives du début et à baisser leurs prix de 4 fr. 50.

On annonce l'arrivée de 200,000 tonnes de blé d'Odessa. Le cours du pain, qui a déjà baissé, va diminuer encore.

Interprétation d'un legs

Nîmes, 30 mai. — Une dame nommée Roussel avait légué, dernièrement, en mourant, une somme de 10,000 francs à un consistoire protestant de Nîmes, pour être destinée aux pauvres. En vertu des lois en vigueur, c'est le bureau de bienfaisance qui a été autorisé à accepter ce legs, mais lorsque le bureau s'est adressé aux héritiers naturels pour délivrance de legs, un refus a été opposé par les héritiers qui ont déclaré ne vouloir payer que le consistoire.

Le tribunal civil qui a jugé le procès s'était prononcé en faveur du bureau de bienfaisance. Mais la Cour d'appel de Nîmes vient de rendre un arrêt décidant que la véritable intention de la testatrice avait été de faire un legs au consistoire et cassant ce jugement. — Le procès va être porté en cassation.

Le crime du Havre

Le Havre, 30 mai. — Cette nuit, à la suite de dénonciations faites par deux femmes, Marie Jamoit et Louise Beauva, les nommés Georges Augustin, âgé de vingt-neuf ans, et Jules Letendre, âgé de dix-sept ans, tous deux raccommodeurs de vaisselle, ont été arrêtés comme étant impliqués dans l'assassinat de Mlle Boulhan. Ils ont été vus dans la nuit du 26 mai, près de la maison où le crime a été commis en compagnie de la victime et de trois autres filles. Une alerte a été donnée au sujet d'une somme de quinze francs réclamée à Augustin.

Mort d'un des frères Rorique

Paris, 30 mai. — Les journaux belges annoncent la mort, à Cayenne, de l'un des frères Rorique, Léonce De Graeve, condamné à mort par le tribunal maritime de Brest et dont la peine avait été commuée.

Eugène De Graeve a fermé les yeux de son frère, et dans une lettre qu'il adresse au comité de défense forme en vue de la révision éventuelle du procès Rorique, il exprime, par avance, qu'avant de mourir, Léonce a encore une fois protesté de son innocence et exprimé l'espoir qu'Eugène obtenait assez pour voir luire l'heure de la réhabilitation.

ODYSSÉE D'UN DÉSERTEUR

Rethel, 30 mai. — Un déserteur allemand s'est présenté au bureau de police de Rethel. Voici le curieux récit de son odyssée :

Jules Koch, trente-deux ans, né à Sie-Marie-aux-Mines (Lorraine annexée), a contracté en 1884, à Besançon, un engagement de cinq ans dans la légion étrangère ; libéré en août 1888, il rengagea pour deux ans, le 15 novembre suivant, et fit la campagne du Tonkin ; libéré le 15 novembre 1890, il travailla comme typographe successivement à Paris et à Nancy.

Le 23 mars 1892, son père étant dangereusement malade, Koch voulut le voir ; arrêté par la gendarmerie allemande à Sainte-Marie-aux-Mines, il bouscula les gendarmes afin de s'évader ; repris aussitôt, il fut, après plusieurs mois de prévention, condamné par le conseil de guerre de Fribourg à deux ans de forteresse. Libéré le 4 courant, il sortit de la forteresse de Rastadt (grand-duché de Bade) et fut incorporé, dans cette ville, au 23e de ligne, fer régiment du Rhin.

Koch déserta ce régiment le 6 courant, et, en passant près de Metz, des agents s'étant mis à sa poursuite, il fit disparaître son bonnet de turban du Tonkin. Il va reprendre un engagement dans la légion étrangère.

Arrivé à Rethel, il y couche et repartit pour Paris.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Dissentiment au Vatican

Francfort, 30 mai. — La *Gazette de Francfort* croit savoir que de graves divergences existent dans les milieux politiques du Vatican. Le parti intransigeant, dont le commandeur M. Zocchi, le directeur de la *Civilta cattolica*, le père Martin, général des Jésuites, et le cardinal autrichien Steinbruher demandent que le Saint-Siège prenne une attitude très raide vis-à-vis du gouvernement italien. Ils préparent une note circulaire qu'on adresserait aux puissances : cette note ne produirait sous la forme d'une allocution du pape ou d'une note diplomatique signée par le cardinal Rampolla. Le parti modéré ou romain, qui prêche la conciliation, considère comme contre ces agissements des intransigeants.

Les troubles en Italie

Rome, 30 mai. — Des paysans piémontais, mis en grève par l'insuffisance des salaires, ont été mêlés au conflit survenu à Pontecorvo, le 12 Trimo. Ils ont essayé en outre d'incendier les bureaux du syndicat d'irrigation. La gendarmerie et la troupe ont rétabli l'ordre. Une cinquantaine d'arrestations ont été opérées.

LA BELGIQUE

LES ÉLECTIONS

Scrutin de ballottage. — Les résultats.

Bruxelles, 30 mai. — Le scrutin de ballottage de mardi a été peu sensiblement les forces parlementaires des partis.

A la Chambre, le parti catholique gagne un siège à Alost (pris sur les démocrates chrétiens) et ajoute à Verviers ; il en perd un à Thuin et deux à Ath.

Les libéraux perdent un siège à Huy, un à Thuin ; ils en perdent deux à Ath.

Les socialistes perdent quatre sièges à Verviers et en gagnent un à Huy et deux à Thuin.

La majorité catholique s'accroît de deux sièges.

La minorité socialiste perd un siège, et le parti libéral garde ses positions.

Pour le Sénat, la situation n'est pas modifiée. Les catholiques perdent un siège à Tournay ; les libéraux perdent un siège à Verviers.

Voici, du reste, les résultats du scrutin de ballottage :

Liège, 5 progressistes et 6 socialistes élus.
Waremme, 2 catholiques élus.
Verviers, 4 catholiques élus.
Mons, 1 socialiste élu.
Thuin, 3 socialistes élus.
Soignies, 3 socialistes élus.
Huy, 2 libéraux élus.
Tournay, 4 catholiques élus.
Saint-Nicolas, 3 catholiques élus.
Termonde, M. De Bruyn, ministre, catholique, élu.
Audenarde, 1 catholique dissident élu.
Liège (Sénat), 4 libéraux élus.

Chronique Régionale

Les droits de douane sur les blés

On écrit de Brest :

Dans sa dernière audience, le tribunal de commerce de Brest a statué sur un procès de principe provoqué par le récent décret présidentiel supprimant les droits de douane sur les blés exotiques.

Il s'agissait de savoir si ce décret doit avoir un répercussion sur les marchés en cours, et si c'est l'acheteur ou le vendeur qui doit profiter de la suppression des droits de douane.

Dans le procès actuel, le demandeur était M. Cael, minotier à Hennebont, qui, le 20 mars 1898, avait acheté à M. Chabe, commissionnaire en grains à Brest, 300 quintaux de blé walla à raison de 29 fr. 50 les 100 kilos à quai de Brest, payement comptant à l'arrivée de la marchandise.

M. Cael, qui réclamait le bénéfice de la suppression des droits de douane, a été déboutté de sa demande par un jugement dont voici les principaux attendus :

Attendu que le demandeur soutient très longuement, s'appuyant sur la jurisprudence, que les droits de douane sont à la charge de l'acheteur et que dès lors il est juste que leur suppression comme c'est le cas en l'espèce, soit à son profit ; que d'ailleurs la commune intention des parties au moment de la conclusion du marché ne peut faire aucun doute, qu'acheteur comme vendeur, croyant à ce moment que le droit de douane de 7 fr. 50 à payer, le prix réel de la marchandise à quai de Brest était de 22 fr. 50 et non de 29 fr. 50.

Attendu que, pour soutenir ces prétentions, le défendeur, dans des conclusions amplement développées, réplique que la question est controversée de savoir si par suite de l'augmentation du droit de douane ; que, si l'opinion émise par le demandeur au procès a ses partisans, l'opinion contraire a aussi les siens, et il cite à l'appui de sa thèse de nombreux arrêts et jugements rendus en la matière ;

Attendu qu'en présence de ces allégations contradictoires le tribunal est appelé à se prononcer sur cette délicate question et à dire, après examen attentif des faits de la cause, si, par suite du droit de douane sur les blés exotiques supprimé par décret présidentiel du 4 du courant doit profiter au vendeur ou à l'acheteur, demandeur ou défendeur ;

Attendu que la vente au marché dont il s'agit mentionne aucune condition relative au droit de douane ; qu'en outre, le prix de 29 fr. 50 les 100 kilos qui est accordé à l'acquéreur à raison de 29 fr. 50 les 100 kilos les 300 quintaux de blé walla, objet du litige, que ces marchandises, étant livrables à quai de Brest et payables au comptant à leur arrivée ;

Attendu qu'en traitant dans ces conditions Cael entendait incontestablement se mettre à l'abri des variations du prix du blé ; qu'il ne saurait être dès lors le tribunal croit devoir se ranger à l'opinion émise que l'augmentation du droit de douane doit être imputée par le vendeur, qui, par suite, en appliquant les règles indiquées sur ce point par la doctrine et la jurisprudence, en a profité ; qu'il doit déclarer que, par une juste réciprocité, le vendeur doit profiter en l'espèce de la réduction qui a été produite dans l'intervalle du temps qui sépare la vente de la livraison.

Société Protectrice des animaux

La Société protectrice des animaux vient d'accorder les récompenses suivantes à des instituteurs du nord de la France :

Médaille de vermeil :

Médaille d'argent. — Coppens Henri, à Saint-Marie Capnel (Nord) — Hanne Elie, à Wavrans (Pas-de-Calais) — Lobiane Joseph, à Roubaix (Nord) — Lorgne Oswald, à Ay-sur-Hribis (Pas-de-Calais) — Ringeval Jean-Baptiste, à Saint-Somlet (Nord).

Médaille d'argent. — Dumont Octave, à Wargnies-le-Grand (Nord).

Médailles d'honneur pour actes de courage et de dévouement

Des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement au doit les ayant conduits à être signalés dans le courant du mois dernier.

Nord. — Médaille d'argent de 2e classe.

MM. Alphonse Crignon, sous-lieutenant à la marchandise de 1re classe, né à Douai, le 26 mars 1894 1898, deux titulaire de la mention honorable — Amédée-Jules-Armand Jouniaux, sergent à la même compagnie, 1865-1898, 33 ans de services — Théodore-Louis Baudoin, gendarme en retraite à Fourmies — Anselme Achte, agent de la police municipale de Lille, né à 1898.

Mentions honorables. — MM. Alcide-Octave Hermand, adjudant à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Hautmont, 1866-1898 — Camille-Victor Dennant, puddleur à Neuf-Mesnil, juin 1884.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Edouard Célestin Leverd, lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Omer 1878-1898.

Mentions honorables. — MM. Alfred Flandrin, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint Omer. — Oscar Burdin, sapeur à la même compagnie. — Charles Leleu, sapeur à la même compagnie. — Arthur Darier, mineur à Billy-Montigny. — Adolphe Rogiez, facteur des postes à Perenchies. — Gustave Grignet, agent de police à Calais. — François-Aimé-Joseph Terrade, ouvrier mineur à Hallicourt. — Léon Vital Lavenat, adjudant au 73e régiment d'infanterie.

La municipalité de Calais

Nous lisons dans le *Petit Calaisien* de dimanche 29 mai, sous le titre de : *Décision prochaine* :

« On ne pourra pas accuser nos amis de la Municipalité de chercher de gaîté de cœur du temps pour retarder l'heure de leur démission.

« C'est le vendredi 20, que le Conseil a approuvé le compte administratif du maire, le compte de gestion du receveur municipal et le budget additionnel.

« Or, dès hier soir, copies de tout cela partaient pour Arras ; et, aussitôt l'approbation préfectorale, la majorité socialiste du Conseil, lidèle à sa parole, quittera l'Hôtel-de-Ville.

« C'est donc du préfet seul que dépend, aujourd'hui, le temps que nos amis auront encore à conserver le pouvoir. »

Chemin de fer du Nord

Le service d'été du Chemin de fer du Nord commencera le 1er juillet prochain.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

La course de 48 heures au Vélodrome Roubaisien

Hier, nous avons donné jusqu'à la vingt-quatrième heure. Aujourd'hui, nous allons continuer à passer en revue les différentes phases de cette lutte qui, dans sa barbarie, a quelque chose qui captive.

De toute la nuit, le vélodrome n'a pas désempli.

Aucun changement important de six à huit heures du soir, si ce n'est que Garin descend encore un peu avant la fin de la huitième heure et parle d'abandonner à cause de douleurs d'estomac dont il souffre.

J'ai été le voir dans sa tente et j'ai constaté qu'il n'était nullement fatigué, mais il ne peut prendre aucune nourriture.

Les autres marchent en file indienne assez lentement.

25e heure. — Stéphane, 723 kil. 573 m., suivi de Robl, Muller et Frederic. (Distance New-York : Wallis 740 kil. 344 m.)

26e heure. — Stéphane 748 kil. 75 m. suivi de Robl, Muller et Frédéric (Distance New-York : Wallis 764 kil. 328 m.)

Garin est maintenant 5e avec 33 kil. de retard sur Stéphane.

Garin a définitivement abandonné, souffrant de plus en plus de l'estomac. Après la 26e heure, il n'est plus remonté et a quitté le vélodrome pour rentrer chez lui.

Il reste en course quatre hommes séparés par un intervalle total de 9 kilomètres, ce qui est remarquable après 24 heures de course.

Un très nombreux public est resté toute la soirée, encourageant les coureurs. La course est monotone et le train est très lent. Les concurrents s'abritent tous pour prendre.

27e heure. — 769 kil. 814 m., suivi de Robl, Muller et Frédéric (Distance New-York : 788 kil. 653 m.)

28e heure. — Stéphane 790 kil. 100 m., suivi de Robl, Muller et Frédéric (Distance New-York : 804 kil. 722.

Par suite de l'abandon de Garin, Hunerbein est maintenant classé 5e, devant Stéphane, 530-0-0 Smith, 1062, 650 ; 6e, Monachon, 1003, 650 ; 7e, Haberl, 975, 250 ; 8e, Milloche, 937, 500 ; 9e, Garin, 632, 910 ; 10e, Vanparaijsso, 850, 11e, Costa, 807, 783, 12e, Quordbach, 669.

De nombreuses attractions ont été organisées et ont contribué à rehausser la fête.

L'organisation du reste ne laissait rien à désirer et nous devons féliciter messieurs les administrateurs de la bonne ordonnance de la réunion. Nous moins nous exprimons le désir de voir à l'avenir un peu plus de confiance de leur part avec les membres de la presse, et notamment d'empêcher cette espèce d'obstination qui semblait s'élever hier dans la soirée à chaque demande de renseignements. Comme aussi il est difficile d'admettre qu'au moment même où la pelouse était envahie par plus de deux cents personnes, les membres du comité de recueillir parmi les managers et amis des coureurs les renseignements nécessaires et nous interdisant l'accès de la pelouse.

LEO.

Courses à pied

Pendant que les cyclistes tournaient, on eu lieu les courses à pied

En voici les résultats : 400 mètres, plat :

Ier série. — Vainqueur Pierre Royer, Trésor.

2e série. — Champion, Marcelin, Gospil.

Finale : Janvier, Champion, Trente, Goupil est déclassé pour avoir gêné Royer.

Course pédestre de Paris-Roubaix

Départ arrivée à 2 heures 50 et fait 7 tours de piste. Temps de la course 42 h. 45.

Pugner arrivé à 5 h 12 ; durée de la course 45 h. 12.

Championnat de lutte

1er, Convert, Roubaix, 1er Paris contre son terrible adversaire, Bernard Félix de Paris.

Sauts en longueur

Janvier, 5 m. 46 ; Royer, 5 m. 12 Trente, 5 m. 08

Course pédestre handicapée

1er, Janvier ; 2e, Potteman ; 3e, Charbonnel.

Course de consolation, 800 mètres, pédestre.

1er Goupil de Marcoing, 2e Gospil.

Mot de la fin : Entenda dans les places à 0.50.

— Dis donc, Auguste, tu ne sais pas ?

— Non.

— Eh bien, les animaux vont tenir une grande réunion.

— Pourquoi ?

— Pour former une société protectrice des hommes, comme ceux-ci en ont formé une pour les animaux.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les mariages du lundi de la Pentecôte

Nous disions dans notre numéro d'hier que tous les ans, un grand nombre de mariages se célèbrent le lundi de la Pentecôte. Hier, M. Cauteleir, adjoint, a uni 57 couples. Pendant la matinée, il y avait une grande affluence à la Salle du Grande-Place et autour de l'Hôtel-de-Ville.

Un jubilé

Hier matin, le quartier de Ste-Elisabeth était en fête. Les porteurs de pain de la société de consommation, rue St-André, fêtaient le jubilé d'un de leur collègue, M. Prand William, M. Willem est employé depuis 25 ans dans la maison.

A 11 heures, une messe a été dite en son honneur en l'église Ste-Elisabeth. Le Club musical des vingt-cinq a exécuté plusieurs morceaux.

A midi le jubilaire a été reconduit par la musique à son domicile, qui avait été décoré, rue St-André.

Là, une médaille d'argent lui a été remise en souvenir de cette fête.

L'après-midi un banquet servi chez M. Boyssechaert, boulevard Gambetta, a terminé la fête.

Les succès de la « Roubaisienne », à Saint-Etienne

Nos concitoyens les gymnastes, en faveur desquels nous avions fait d'heureux pronostics, ont remporté un magnifique succès à la 24 fête fédérale de gymnastique de Saint-Etienne

Bien qu'ils n'ait pas cru devoir nous faire de communication officielle, nous pouvons annoncer que la « Roubaisienne » a remporté les prix suivants :

Prix de section. — Couronne de vermeil ;
1er prix de travail à main libre ;
1er prix de pyramides ;
Championnat individuel, M. Vandeputte ;
Champion athlétique, M. Salomon.

Toutes nos félicitations aux vaillants gymnastes.

Autour du Tribunal

Un article de la loi du 23 décembre 1874, article 8 de la loi du 23 décembre 1874, qui ne permet à une mère de se placer comme nourrice qu'autant que son décès est établi par un acte de naissance, n'est pas atteint est âge, qu'il est atteint aux autre femme. Toute infraction à cette disposition est punie par l'article 16 de la loi du 23 décembre de 5 à 15 fr.

C'est l'enfant de la personne qui se gage comme nourrice que la loi a entendu protéger dans un esprit vraiment démocratique ; elle a voulu limiter un trafic, dont le but est de tirer du lait au préjudice de son nouveau-né, trafic qui pour être efficacité par nos usages, n'en est pas moins contre nature.

C'est, en effet, un axiome de morale publique que le lait de la mère appartient à l'enfant qu'elle a mis au monde, et non pas que l'on peut en tirer, à l'enfant appartenant à la patrie. Il faut reconnaître que notre siècle prétend à l'égalité devant la maternité, et que la XVIIIe siècle, est généralement peu goûtée de nos jours ; je le cependant dans un compagnonnage les lignes suivantes : « Toutes les femmes doivent être égales devant la maternité, comme sous les hommes devant la loi. Une jeune femme n'a pas plus le droit de se soustraire à la dette du lait qu'un jeune homme à l'impôt du sang. »

Avoir des enfants, c'est payer la dette de façon de payer de dette à la patrie ; les nourrir c'est payer sa dette à la famille. Il va de soi, de même qu'on ne traite pas plus les nourrissons les infirmes et les malades, qu'on ne peut forcer à nourrir une femme qui n'a pas de lait... Mais alors, point de remplacement par une nourrisseuse ; le système [illegible]

Smith 1008, 666, Frédéric 963, 433, Monachon 904, 500, Habert 925, Milloche 902, 600.

Les concurrents de Stéphane s'efforcent d'aller hailler le vieux coureur se défend avec un courage extraordinaire, mais n'abandonne pas ; quelque soit l'allure à laquelle il marche. Le monde est maintenant arrivé. Il y a chambrée complète.

Plus de deux mille spectateurs garnissent les gradins et le pourtour du Vélodrome. Le soleil s'est mis de la partie et il fait un temps superbe. Les coureurs sont encouragés par les applaudissements de la foule. Vamsparaisso qui avait repris, fait une chute par suite de la crevaison de son pneu. Il se blesse grièvement au genou et le médecin de service lui interdit formellement de remonter en machine.

47e heure. — Stéphane 1,241,716 — Muller 1,231,108 — Robl 1,094,666 (arrêté) — Hunerbein 1,051,900 — Smith 1,033,100 — Monachon 994,600 — Haberl 949,300 — Milloche 915,500 — Frederic 915,500 — Garin 890,000

48e heure. — Robl remonte en machine à 5 h. 36. Smith commence l'emballement final à 5 h. 55 entraîne par Garin, que quelques partisans s'obstinent à acclamer on ne sait trop pourquoi.

Enfin, à 6 heures 10, le coup de pistolet est donné. Cet instant nous avons délibéré les vainqueurs qui font encore un tour de piste supplémentaire à une très belle allure. Un bouquet est offert à Stéphane, un autre à Muller, le premier joue la *Marseillaise* et l'on a toutes les peines du monde à empêcher la foule de envahir la piste.

Un groupe de Warnétois offrent une palme d'or au jeune coureur Hunerbein, qui a fait preuve d'une endurance et d'un courage magnifiques, puis le même groupe offre une palme d'or à Pugin en triomphe sur les épaules.

Stéphane, après avoir salué la foule, se retire dans sa tente, et sur sa prière tout le monde s'éloigne. Muller en fait autant de son côté, chacun comprend du reste combien ces vaillants ont besoin de repos et d'isolement, quitte le quartier des coureurs.

Nous donnons ci-après dans l'ordre, les résultats finals.

Stéphane, 1er 1568, 047 ; 2e, Muller, 1257, 047 ; 3e, Robl, 1110, 047 ; 4e, Hunerbein, 1051, 530 ; 5e, Smith, 1062, 650 ; 6e, Monachon, 1003, 650 ; 7e, Haberl, 975, 250 ; 8e, Milloche, 937, 500 ; 9e, Garin, 632, 910 ; 10e, Vanparaisso, 850, 11e, Costa, 807, 783, 12e, Quordbach, 669.

De nombreuses attractions ont été organisées et ont contribué à rehausser la fête.

L'organisation du reste ne laissait rien à désirer et nous devons féliciter messieurs les administrateurs de la bonne ordonnance de la réunion. Nous moins nous exprimons le désir de voir à l'avenir un peu plus de confiance de leur part avec